

Vendredi 16 avril 2021

Note aux rédactions

Travaux de renouvellement de la couche de roulement sur les RD16 et 45 Commune de CAUDRY

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

A compter du jeudi 27 mai 2021 et pour une durée de 2 jours (sous réserve des conditions climatiques), le Département effectuera des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la chaussée, sur les RD16 (rue de Saint Quentin) et RD45 (route de Clary), sur la commune de Caudry.

Ces travaux permettront d'assurer la pérennité de la chaussée et d'améliorer le confort pour les usagers et les riverains.

Organisation des travaux

Les travaux seront réalisés de nuit, entre 20H00 et 6H00. La RD45 sera fermée à la circulation au niveau de l'intersection entre les RD45 et la RD15 (route de Ligny) et la voie communale, rue Scie à Clary.

Pour les usagers de Clary souhaitant se rendre à Caudry (et inversement), deux itinéraires de déviation seront mis en place :

- **Une 1^{ère} déviation via Bertry** par la RD98 (route de Bertry et rue Gustave Delory) jusqu'à Bertry, puis la RD115 (rue Jules Guesde et rue de la Sucrierie) en direction de Caudry. A Caudry, prendre la RD115A (prolongée par la rue Léonide Vasseur et Henri Bracq) en traversée du Hameau d'Audencourt jusqu'à la RD643 (route Nationale).
- **Une 2^{ème} déviation via Ligny-en-Cambrésis** par la RD15 (route de Ligny, rue du Moulin, rue de Cambrai) jusqu'à Ligny-en-Cambrésis, puis la RD74 jusqu'à Fontaine-au-Pire prolongée par la rue Voltaire et la rue Léon Gambetta, et enfin la RD115 (rue Roger Salengro et rue Henri Barbusse) en direction de Caudry.

En journée, l'accès aux commerces ainsi que pour les riverains et piétons sera autorisé.

Montant des travaux : 115 500 euros entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place de clauses d'insertion :

Les entreprises chargées des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 21 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBT en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux suivront également un protocole visant à assurer la sécurité de tous.